

REPUBLIQUE RWANDAISE
MUNYABARENZI CELESTIN

COMPTABILITE

Doc
(1)

Page
(6)

07/11/1989

MUNYABARENZI Célestin
C/O Secteur KIMIHURURA
Cellule KAMUKINA

Kigali, le 27/1/1989.

FACTURE

Le Conseil National de Développement (C.N.D.) doit à Monsieur MUNYABARENZI Célestin, la somme de QUATRE MILLE FRANCS RWANDAIS (4.000 FRW) pour avoir fourni et placé deux serrures à cylindre à raison de 2.000 FRW par serrures, soit 4.000 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE QUATRE MILLE FRANCS RWANDAIS (4.000 FRW)

Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.

[Signature]

Fait à Kigali, le 27/1/89.

MUNYABARENZI Célestin

[Signature]

0-p.507 du 15-3-89

En pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.01.01... 02.01.01...
Inscrit sous n° 4... du 30/1/89
Kigali, le 06/2/89

M. NZIZA Véronique



[Signature]
20/2/89

MUNYABARENZI Célestin
C/O Secteur KIMIHURURA
Cellule KAMUKINA

Kigali, le 27/1/1989.

FACTURE

Le Conseil National de Développement(C.N.D.)
doit à Monsieur MUNYABARENZI Célestin, la somme de QUATRE MILLE FRANCS
RWANDAIS (4.000 FRW) pour avoir fourni et placer deux serrures à
cylindre à raison de 2.000 FRW par serrures, soit 4.000 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE QUATRE MILLE
FRANCS RWANDAIS (4.000 FRW)

Fait à Kigali, le 27/1/89.

MUNYABARENZI Célestin

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ..19.01.01.02.01.01 ..

Inscrit sous poste4..... du 30/1/89

Kigali, le6/2/89.....

Le gestionnaire des crédits

M. NZIZA Vincent



Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.

[Handwritten signature]

MUNYABARENZI Célestin
C/O Secteur KIMIHURURA
Cellule KAMUKINA

Kigali, le 27/1/1989.

FACTURE

Le Conseil National de Développement(C.N.D.)
doit à Monsieur MUNYABARENZI Célestin, la somme de QUATRE MILLE FRANCS
RWANDAIS (4.000 FRW) pour avoir fourni et placé deux serrures à
cylindre à raison de 2.000 FRW par serrures, soit 4.000 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE QUATRE MILLE
FRANCS RWANDAIS (4.000 FRW)

Fait à Kigali, le 27/1/89.

MUNYABARENZI Célestin

Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.01.01.02-01-01
Inscrit sous poste 4 du 30/1/89

Kigali, le 6/2/89

Le gestionnaire des

M-NZIZA *[Signature]*



MUNYABARENZI Célestin
C/O Secteur KIMIHURURA
Cellule KAMUKINA

Kigali, le 27/1/1989.

FACTURE

Le Conseil National de Développement (C.N.D.) doit à Monsieur MUNYABARENZI Célestin, la somme de QUATRE MILLE FRANCS RWANDAIS (4.000 FRW) pour avoir fourni et placé deux serrures à cylindre à raison de 2.000 FRW par serrures, soit 4.000 FRW

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE QUATRE MILLE FRANCS RWANDAIS (4.000 FRW)

Fait à Kigali, le 27/1/89.

MUNYABARENZI Célestin

Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.01.01.02.01.01

Inscrit sous poste 4 du 30/1/89

Kigali, le 6/2/89

Le gestionnaire des crédits

M. NZIZA



Kigali, le 6/2/89
Le gestionnaire des crédits
M. NZIZA

Service C.N.D.

Budget Dad Article 19.01.01 Littera 02.01.01

FOURNISSEUR MUNYABARENZI Celestin A LIVRER à C.N.D.

Quantité	Désignation	Prix Unitaire	Prix total
	Remplacement deux serrures à cylindre	2.000 F	4.000 F Rw

POUR APPROBATION:
LE PRÉSIDENT DU C.A.D.
DR SINDIKUBWABO Théodore

[Signature]
Secrétaire Général au C.N.D.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Signé le 01 FEV. 1989

Nous disons: QUATRE MILLE FRANCS

TOTAL - 4.000 F Rw -

Visa du service du budget et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° 4 du 30/11 19.89



Le (sous) Gestionnaire de Crédits,
M-NZIZA



Service C.N.D.

Budget Ord Article 19 101 01 Littera 02 01 01

FOURNISSEUR MUNYABARENZI Celestin A LIVRER à C.N.D.

Quantité	Désignation	Prix Unitaire	Prix total
	Remplacement deux serrures à cylindre	2.000F	4.000 Fbw
POUR APPROBATION: LE PRESIDENT DU C.N.D. D ^r SINDIKUBWABO Théodore			
 SINDIKUBWABO Théodore Secrétaire Général au C.N.D.			

Nous disons: QUATRE MILLE FRANCS

TOTAL -4 000 Fbw-

Visa du service du budget et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° 4 du 30/12 1989

le 27/12 1989
 Le (sous) Gestionnaire de Crédits,
 M-NZIZA 
